

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	9

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

Séance du 15 janvier 2024

Convocation
11/01/2024
Date d'affichage
11/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 janvier

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – W. COLAS (arrivé à 19h34) – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – P. LAMY-BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absent excusé : P. BARDEL – H. CAPPELLAZZI – C. BLARDAT-KATOUI

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

DEFENSE INCENDIE AUX ETANGS DE SAINT ANGE

Vu la réglementation en vigueur en terme de défense incendie imposée aux communes par le SDIS, Considérant que l'étang « de la Coupole » sera très prochainement vidangé à la demande des services de l'Etat, il est indispensable de prévoir l'achat de deux bâches de 120 m3 chacune.

Une consultation a été faite, deux sociétés ont déposé un devis :

- L'entreprise CITERNEO : 6631.44 €HT
- L'entreprise RPE : 7180 € HT

Pour permettre l'installation de ces deux bâches, une plateforme doit être créée comprenant également le défrichage et le nettoyage du terrain ainsi qu'un accès de stationnement.

Une consultation a été faite, deux entreprises ont déposé un devis :

- L'entreprise MOUTURAT pour un montant de 56057.96 € HT
- L'entreprise GCTP pour un montant de 46835.58 € HT

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces devis dont le montant total s'élève à 53467.02 € HT et à solliciter la Préfecture pour demander une subvention au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


AUTORISE Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise CITERNEO de 6631.44 € HT
AUTORISE Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise GCTP de 46835.58 € HT

AUTORISE Mme le Maire à solliciter la Préfecture pour l'obtention d'une subvention « DETR » au titre de l'année 2024 pour la base de 53467.02 € HT.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

